

Colloque Lundi 21 octobre 2019

Palais du Luxembourg

14h-18h

**« Logement social, réformes en cours et décentralisation :
quelles conséquences pour les territoires ? »**

Déroulé

La RLS et la hausse concomitante de la TVA menacent l'efficacité du modèle du logement social. L'affaiblissement de la capacité d'investissement des bailleurs sociaux, qui en résulte, entraînera des conséquences multiples : risques de « spécialisation » des bailleurs en fonction de l'attractivité des territoires, diminution de l'offre de logements.... Cet affaiblissement aura également des conséquences sur les acteurs locaux de la chaîne du logement et les emplois qui en dépendent. Enfin, cela aura des conséquences sur la capacité des bailleurs à accompagner les communes et intercommunalités dans leurs problématiques d'habitat et leur stratégie pour rendre attractifs leurs territoires.

L'objectif de cette demi-journée est donc de mesurer l'ensemble de ces impacts et de permettre à tous les acteurs de la chaîne du logement de s'exprimer dans ce contexte.

Ce colloque prend un relief tout particulier, dans la mesure où le Gouvernement annonce réfléchir à un acte III de la Décentralisation qui concernera les politiques de l'habitat. Il s'agira d'engager le débat entre élus sur les propositions dont ils sont porteurs en tenant compte de toutes les sensibilités.

INTRODUCTION

- I- Accueil : Mme ESTROSI-SASSONE, Sénateur des Alpes-Maritimes**
- II- Les Départements et les politiques de l'habitat – François-Xavier DUGOURD, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental de la Côte d'Or, Président du Groupe de travail « Logement » de l'ADF**

1) 14h30 - 1ère table ronde :

Quels sont les impacts des réformes engagées, en termes économiques et sociaux sur les territoires ? Y a-t-il encore une politique du logement en France ?

Animatrice : Emmanuelle PARRA-PONCE - AEF

Problématique : l'objectif de cette table ronde est de permettre aux acteurs institutionnels et économiques du logement d'exprimer leur vision sur l'impact des réformes en cours (RLS, APL, vente HLM, regroupements, nouveaux modes de financement) dans les territoires.

Les Conseils départementaux sont les premiers concernés, notamment sur leur capacité à accompagner les publics fragiles dont ils ont la charge. Le secteur du bâtiment l'est également en termes d'emploi. Un éclairage européen permettra de mettre en perspective la politique du logement menée actuellement.

Participants :

Martine JARDINE, Vice-Présidente du Département de la Gironde

Pierre MADEC, Economiste à l'OFCE

Cédric VAN STYVAENDEL, Président de Housing Europe

Emmanuel CHEVASSON, Dirigeant de PM Industrie et Vice-président de la Fédération Française du Bâtiment de Côte d'Or

2) 15h30 - 2^e table ronde :

Logement et décentralisation : quelles propositions au service des territoires ?

Animatrice : Emmanuelle PARRA-PONCE - AEF

Problématique : cette deuxième table ronde a pour objectif de permettre aux différents acteurs d'exprimer leur vision prospective sur les évolutions prévisibles/possibles en matière de décentralisation de la politique du logement. Les Offices ont, de longue date, démontré leur capacité à répondre aux attentes des territoires en termes d'habitat. Ils développent par ailleurs une diversification de leur offre, encouragée par la loi Elan, qui leur permet d'apporter une réponse globale aux stratégies de développement des territoires (production de logements, aménagements, équipements publics, résidences seniors, accession...).

L'annonce faite par le Gouvernement sur un possible acte III de la Décentralisation qui pourrait englober les politiques locales de l'habitat met les élus locaux face à leurs responsabilités. Aussi, cette table ronde devrait permettre aux principales associations d'élus concernées d'exprimer leur point de vue sur cette question.

Participants : Associations d'élus (ADF, ADCF, AMF, France Urbaine et Villes de France)

Parlementaires :

Sénat : Philippe DALLIER, Annie GUILLEMOT, Valérie LETARD, Sophie PRIMAS

Assemblée nationale : Mickaël NOGAL, Stéphane PEU

III- 17h30 : Conclusion par le Président de la Fédération des OPH, Marcel ROGEMONT